

## DECISION

N°2025/185/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de rembourser 4 repas d'un montant de 20.70 € à M. Florent Houdu – 69 rue Verte – 76000 Rouen dans le cadre de la captation vidéo des répétitions et des représentations du projet Vallée du Verre prévues les 2 et 3 juillet 2025.

### D É C I D E :

**Article 1<sup>er</sup>** – Un remboursement de 4 repas d'un montant de 20.70 € à M. Florent Houdu – 69 rue Verte – 76000 Rouen dans le cadre de la captation vidéo des répétitions et des représentations du projet Vallée du Verre prévues les 2 et 3 juillet 2025.

**Article 2** – Le Théâtre du Château prendra en charge les 4 repas à hauteur de 82.80 € net de TVA.  
*Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.*

**Article 3** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 29 août deux mille vingt-cinq

Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'EU,

